

Le Service social de la Carsat Normandie



Le Service social de la Carsat Normandie est spécialisé en santé. Il intervient auprès des assurés, quel que soit leur âge, lorsqu'ils sont confrontés ou susceptibles de l'être à des problèmes de santé ou d'accès aux soins.

● 6 priorités d'actions :

- Prévenir le risque de désinsertion professionnelle des salariés
- Accompagner les assurés atteints de pathologies lourdes et invalidantes
- Accompagner la sortie d'hospitalisation`
- Accompagner l'accès à l'aide à la complémentaire santé et aux soins
- Soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité pour le recours aux soins
- Accompagner les personnes en situation de fragilité au moment du passage à la retraite



Prévenir le risque de désinsertion professionnelle

A la suite d'une maladie professionnelle ou non, ou d'un accident du travail, il existe un risque accru de fragilisation pour le retour à l'emploi, notamment quand l'arrêt de travail est supérieur à 90 jours.

● L'intervention du service social

pour prévenir la désinsertion professionnelle des assurés en arrêt de travail :

- Favoriser l'expression du vécu de la maladie et de ses conséquences
- Apporter une meilleure connaissance et compréhension des droits et dispositifs
- Expliquer le rôle et la complémentarité des différents acteurs du maintien en emploi
- Orienter, conseiller et accompagner les assurés dans leurs démarches
- Remobiliser en facilitant l'aménagement et/ou l'élaboration du projet professionnel



● Le public concerné :

- Assurés en arrêt de travail, indemnisés au titre de la maladie, de l'accident du travail, de la maladie professionnelle ou de l'invalidité, qui ont encore un contrat de travail et pourraient perdre leur emploi en raison de leur état de santé

Parmi lesquels :

les assurés en arrêt de travail pour maladie, accident du travail ou maladie professionnelle de plus de 90 jours

Accompagner les assurés atteints de pathologies lourdes et invalidantes

Une longue maladie ou une pathologie invalidante peut avoir des impacts importants sur les droits, les ressources, la qualité de vie, les liens familiaux et sociaux, le travail.

● L'intervention du service social

pour offrir un accompagnement social aux assurés malades :

- Prendre en compte le vécu de la personne, évaluer ses capacités à agir et les ressources mobilisables dans son environnement
- Aider à constituer les dossiers relatifs aux droits sociaux liés à la maladie et ses conséquences, ainsi qu'aux prestations extralégales
- Aider à aménager un projet de vie adapté aux évolutions de la maladie
- Articuler les actions des intervenants du champ médical, social et professionnel autour du malade
- Préparer le retour à l'emploi [voir page 3]
- Soutenir l'entourage

● Le public concerné :

- Assurés atteints d'une pathologie qui génère des bouleversements majeurs dans la vie personnelle, professionnelle, familiale et sociale, susceptibles de fragiliser l'assuré ainsi que son entourage



Accompagner la sortie d'hospitalisation

La sortie d'hospitalisation peut nécessiter l'aménagement d'un projet de vie adapté à la maladie, et également le soutien à l'entourage de la personne malade.

● L'intervention du service social

pour offrir un accompagnement social à la sortie d'hospitalisation

- Prendre contact rapidement avec l'assuré dès son retour à domicile
- Evaluer globalement la situation, au plus près de la sortie d'hospitalisation
- Proposer un plan d'aide et un suivi pour favoriser la vie à domicile dans les meilleures conditions

● Le public concerné :

- Assurés sociaux du régime général, leurs ayant droits, quel que soit leur âge, en situation de fragilité (isolement social, précarité économique et sociale, pathologies lourdes et invalidantes...), après une hospitalisation
- L'entourage des personnes sortant d'hospitalisation



Accompagner l'accès à l'aide à la complémentaire santé et aux soins

Pour les personnes disposant de faibles ressources, quel que soit leur âge, ne bénéficiant pas ou plus de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), le reste à charge des soins reste trop important. L'adhésion à une complémentaire santé est indispensable pour garantir le remboursement, engager et poursuivre les soins nécessaires.

● L'intervention du service social

pour aider les personnes à accéder à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) et pouvoir se soigner.

Pour les assurés susceptibles de bénéficier de l'ACS :

- Organiser des interventions collectives ou individuelles sur les lieux de vie et d'insertion, des publics précaires (foyers, associations caritatives...)
- Construire des actions avec les partenaires en vue d'informer les publics sur les dispositifs d'accès aux droits et aux soins

Pour les assurés bénéficiaires de l'ACS :

- Réaliser une évaluation globale des besoins en santé de l'assuré
- Apporter une meilleure connaissance et compréhension du dispositif
- Conseiller et accompagner dans les démarches pour l'adhésion à une complémentaire santé
- Aider à lever les freins au non recours aux soins et à la prévention santé
- Orienter vers les partenaires (ex : Centre d'examen de santé)

● Le public concerné :

- Assurés susceptibles de bénéficier de l'ACS, bénéficiaires potentiels
- Assurés bénéficiaires de l'ACS n'ayant pas utilisé leur attestation – chèque – 3 mois après sa délivrance



Soutenir les jeunes pour le recours aux soins

Les jeunes en situation de précarité économique et sociale sont plus exposés que les autres aux problèmes liés à la santé : ils ont un recours limité aux droits sociaux et aux soins, souvent dû à une méconnaissance des dispositifs existants et à des conditions de vie défavorables.

● L'intervention du service social

pour soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité pour l'accès et le recours aux soins :

- Favoriser l'expression sur la perception de leur santé
- Donner les informations nécessaires et adaptées pour accéder aux soins
- Aider à réaliser les démarches de prévention santé et de soins

● Le public concerné :

- Les jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité
- En parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, accompagnés par une structure
- En contrat d'apprentissage
- En contrat de travail précaire
- En recherche d'emploi et accompagnés par les missions locales



Accompagner le passage à la retraite

Le passage à la retraite est un changement qui modifie les droits, ressources des assurés notamment pour les personnes en situation de fragilité économique et sociale. Cette nouvelle situation peut aussi avoir un impact sur l'accès aux soins et à la santé.

● L'intervention du service social

pour accompagner les personnes en situation de fragilité au moment du passage à la retraite

- Apporter une meilleure connaissance et une compréhension des droits
- Mobiliser et accompagner dans les démarches pour l'effectivité d'accès aux droits et aux dispositifs existants
- Orienter vers les ressources mobilisables de l'environnement visant la préservation et le développement du lien social
- Sensibiliser et accompagner dans la préservation du capital santé

● Le public concerné :

- Assurés âgés d'au moins 59 ans, futurs retraités ou retraités du régime général bénéficiaires de minima sociaux, au moment du passage à la retraite ou dans l'année qui suit.
- Retraités au moment de l'attribution d'un minimum social que constitue l'ASPA (Allocation Supplémentaire aux Personnes Agées)



● Coordonnées des unités de Service social

● **Calvados :**

108 boulevard Jean-Moulin – CS 10001
14031 Caen cedex 9 (dans les locaux de la CPAM)

● **Manche :**

Montée du Bois André
50012 Saint-Lô cedex (dans les locaux de la CPAM)

● **Orne :**

137, rue Cazault
61012 Alençon cedex (dans les locaux de la CPAM)

● **Seine-Maritime :**

Rouen : 60, Avenue de Bretagne (locaux à côté de la CPAM)
76039 Rouen cedex

Le Havre : 42, Cours de la République
76094 Le Havre cedex (dans les locaux de la CPAM)

Dieppe : 19, rue de Stalingrad
76200 Dieppe (dans les locaux de la CPAM)

● **Eure :** 1 bis, Place Saint Taurin
27030 Evreux cedex (dans les locaux de la CPAM)

Un numéro de téléphone unique : **36 46**

Retrouvez le service social sur

www.carsat-normandie.fr

La CARSAT Normandie
appartient au régime général
de la Sécurité sociale.

Elle intervient dans les domaines
de la santé et de la retraite
auprès des salariés, des retraités
et des entreprises
de Normandie.

CARSAT Normandie
Assurer la retraite, protéger la santé



5 avenue du Grand Cours - CS 36028
76028 ROUEN Cedex 1
www.carsat-normandie.fr



YouTube